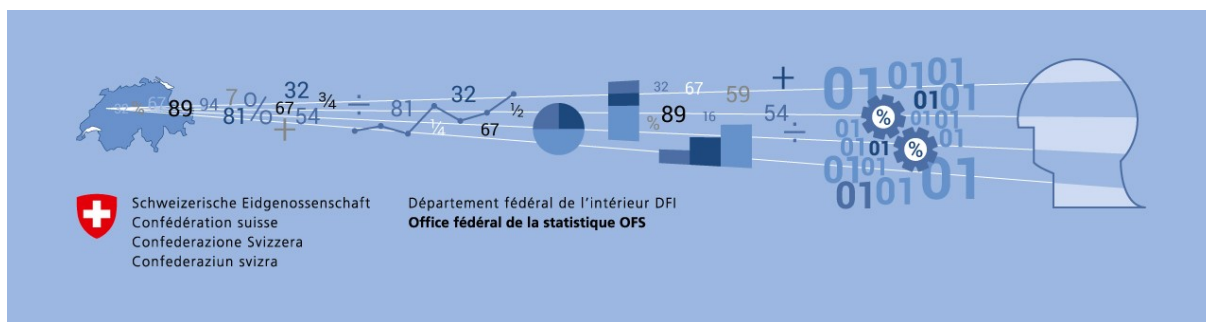




Communiqué de presse

Embargo: 31.3.2020, 8h30

06 Industrie et services

Chiffres d'affaires du commerce de détail en février 2020

Les chiffres d'affaires du commerce de détail en Suisse ont baissé en février 2020

Après correction de l'effet des jours ouvrables et des jours fériés, les chiffres d'affaires du commerce de détail en Suisse ont reculé de 0,4% en termes nominaux au mois de février 2020 par rapport à février 2019. Corrigés des variations saisonnières, les chiffres d'affaires nominaux du commerce de détail ont progressé de 0,3% par rapport au mois précédent. Ce sont là quelques résultats provisoires de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Corrigés de l'effet des jours ouvrables et des jours fériés, les chiffres d'affaires du commerce de détail ont augmenté de 0,3% en termes réels en février 2020 par rapport à février 2019. L'évolution en termes réels tient compte du renchérissement. Corrigés des variations saisonnières, les chiffres d'affaires du commerce de détail en termes réels ont progressé de 0,4% par rapport au mois précédent.

Commerce de détail sans les stations-service

Corrigés de l'effet des jours ouvrables et des jours fériés, les chiffres d'affaires du commerce de détail, les stations-service mises à part, ont progressé de 0,6% en termes nominaux en février 2020 par rapport à février 2019 (+1,3% en termes réels). En parallèle, les chiffres d'affaires du commerce de détail de denrées alimentaires, boissons et tabac ont augmenté de 3,9% en termes nominaux (+4,7% en termes réels) et ceux du secteur non alimentaire ont reculé de 2,4% en termes nominaux (-1,5% en termes réels).

Corrigés des variations saisonnières, les chiffres d'affaires du commerce de détail, les stations-service mises à part, ont augmenté en février 2020 de 0,7% en termes nominaux par rapport au mois précédent (+0,8% en termes réels). Dans le même temps, les chiffres d'affaires du commerce de détail de denrées alimentaires, boissons et tabac ont augmenté de 2,9% en termes nominaux (+3,0% en termes réels) et ceux du secteur non alimentaire ont reculé de 1,0% en termes nominaux (-1,0% en termes réels).

Pandémie et résultats statistiques

La pandémie COVID-19, qui sévit actuellement, représente un défi majeur pour l'économie et pour la société dans son ensemble. Dans ce contexte difficile, l'Office fédéral de la statistique (OFS) doit continuer de fournir à l'opinion publique, et en particulier aux médias et aux décideurs du pays, des chiffres fiables qui permettent d'en mesurer les conséquences.

Les résultats publiés dans ce communiqué de presse ont été calculés sur la base des données actuellement disponibles. Ils pourront être corrigés ou révisés selon les besoins.

Remarque méthodologique

Les séries chronologiques sont disponibles sous forme de données non corrigées, de données corrigées des effets du calendrier et de données désaisonnalisées. Les résultats sont aussi ventilés par groupe de marchandises et selon la taille de l'entreprise. Seules des données non corrigées sont utilisées ici.

Les résultats sont disponibles sous une forme indexée (2015 = 100) en termes nominaux et en termes réels. Les valeurs réelles sont obtenues en corrigeant la variation de prix dans les valeurs nominales sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Pour éliminer les variations saisonnières de la série chronologique, les données sont désaisonnalisées à l'aide de la méthode X12-ARIMA. La série chronologique est alors recalculée entièrement. Chaque série chronologique est par ailleurs corrigée des effets du calendrier (le nombre de jours de vente et de jours fériés variant d'un mois à l'autre). La méthode utilisée pour la correction de la variation des effets du calendrier consiste à évaluer les effets de cette variation à l'aide d'un modèle de régression.

Le modèle calcule pour chaque série un poids moyen des divers jours de la semaine et l'applique ensuite à chaque mois. Les chiffres d'affaires sont corrigés à l'aide des facteurs mensuels ainsi calculés. La correction du mois de décembre peut être un peu biaisée, car le facteur de correction est appliqué à l'ensemble des chiffres d'affaires du mois de décembre, bien que les chiffres d'affaires de Noël ne dépendent pas des jours de la semaine. Cet effet est particulièrement fort en décembre 2016 (tout comme en 2011 et en 2005), car le 25 (Noël) et le 26 (Saint-Etienne) tombent sur dimanche et lundi et que ce mois présente ainsi de nombreux jours de la semaine à forts chiffres d'affaires.

Les résultats détaillés du mois sous revue seront publiés dans le prochain communiqué de presse avec les premières estimations du mois suivant et diffusés sur le portail statistique:

www.dhu.bfs.admin.ch

Informations concernant l'enquête

La statistique des chiffres d'affaires du commerce de détail se base sur un échantillon d'environ 4000 entreprises qui sont consultées chaque mois, les chiffres d'affaires mensuels des petites entreprises étant relevés tous les trimestres.

La statistique se base sur les normes internationales fixées dans la «Nomenclature générale des activités économiques» (NOGA) de 2008, qui classe les entreprises dans les différentes branches en fonction de leur activité économique.

Renseignements

Info IID, OFS, Section Enquêtes conjoncturelles, tél.: +41 58 467 23 70, e-mail: info.iid@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0531
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

La Banque nationale suisse (BNS) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont reçu les données de ce communiqué cinq jours ouvrables avant sa publication, la BNS pour exercer son mandat de politique monétaire et le SECO pour procéder à l'estimation trimestrielle du PIB. Les agences de presse ont reçu ce communiqué avec un embargo de 15 minutes.